

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 52487

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUMONT-MONTEUX

COMMUNE DE Beaumont-Monteux

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE
DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	24 avril 2020
Durée de mise en ligne de l'avis	10 jours calendaires
Date limite de réception propositions	2 mai 2020
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune de Beaumont-Monteux, lieudit L'Ile Références cadastrales : AD 4 et AD 6
Activité sollicitée par le demandeur	Implantation de ruches
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Néant
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable ne pouvant excéder la durée du titre d'exploitation de la chute de BEAUMONT-MONTEUX, soit le 31/12/2026.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Maturité du projet- Faisabilité du projet- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – Direction Concessions HYDRO ALPES – 134 Rue de l'Étang – 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX A l'attention de Monsieur Xavier HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT BEAUMONT-MONTEUX
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX Objet à mentionner : Candidature COT BEAUMONT-MONTEUX